**2015 DASES 137-G** : Participation à Emmaüs Coup de Main (113.773 euros) et à Hors la Rue (65.000 euros), pour leurs interventions auprès de familles sans domicile fixe ou de mineurs isolés installés sur la voie publique

**Soutien à deux associations : Emmaüs Coup de Main et Hors la Rue**

Madame la Maire, Chers collègues,

Le Groupe Ecologiste de Paris se réjouit de cette délibération qui propose de subventionner deux associations pour leurs interventions auprès de familles sans domicile fixe ou de mineurs isolés installés sur la voie publique.

Emmaüs Coup de Main accompagne les personnes en grande précarité dans la réinsertion. Elle met en place de nombreuses actions afin d'aller à la rencontre des personnes à la rue, de les accompagner et permettre un retour à l'emploi à travers :
- Une maraude spécialisée d'intervention sociale en direction du public rom à la rue et dans les bidonvilles.
- Des solutions d'hébergement et d'accompagnement des familles issues de bidonvilles et de la rue.
- Des chantiers d'insertion spécialisés dans la recyclerie avec des postes attribués pour partie aux biffins. Un projet d'insertion qui en parallèle s'inscrit dans une démarche de développement durable par sa dimension environnementale avec la sensibilisation des habitants à la réduction des déchets que nous saluons.

Mineurs isolés, en situation d'errance qui dorment dans la rue, en foyers, en hôtels ou dans des bidonvilles. Certains doivent voler, mendier et même se prostituer pour survivre ou satisfaire aux exigences d'un réseau ou de leur famille. L'association Hors la rue repère ces jeunes, va à leur rencontre et crée un lien de confiance jusqu'à ce qu'ils fréquentent volontairement leur centre de jour pour suivre des cours de français, d'éducation à la santé, prendre un repas chaud, participer à des activités sportives et culturelles et bénéficier d'un soutien administratif et psychologique. Ces enfants livrés à eux-mêmes manquent de repères dans le temps et l'espace, le travail de l'association consiste donc à faire le lien entre ces mineurs et les dispositifs de protection de l'enfance. Ils ont besoin de soutien et d'accompagnement spécifique et des structures spécialisées sont donc nécessaires pour les accueillir.

Il semble toutefois que cette association rencontre régulièrement des difficultés à trouver des lieux adéquats pour héberger et accompagner ces jeunes. Cela m'amène à revenir sur un sujet qui vient d'être abordé à ce conseil. Il s'agit de l'annonce de fermeture du Centre Educatif de Formation Professionnelle (CEFP) de Pontourny. Ce centre propose des formations qualifiantes de BEP vente, CAP vente, agent de restauration, petite enfance, des préparations au concours d'Auxiliaire de Puériculture et d'Aide Soignant qui orientent tous vers des secteurs très porteurs en matière d'emploi.

Ils affichent, en plus, de très bons taux de réussite aux examens de l’ordre de 80% de réussite. Cet établissement agréé, par ailleurs, très souvent cité comme exemple par les associations de terrain semble correspondre aux types de structure nécessaire pour les jeunes comme ceux qu’accompagne l’association Hors la rue.

Ainsi, la décision de fermeture de ce centre qui répond à des besoins réels de protection, d'éducation, de formation et d'intégration alors même que nous avions annoncé la mise en place du nouveau dispositif de prise en charge des MIE, par un vote du Conseil de Paris le mois dernier, nous oblige à nous interroger sur les réels motifs de cette fermeture.

L’efficacité du nouveau plan MIE repose sur la mise en place de mesures cohérentes qui auront pour seul objectif d’améliorer l'accueil et la prise en charge des jeunes isolés étrangers, pour cela l’investissement de la Ville doit être à la hauteur de son ambition de changer d'approche.